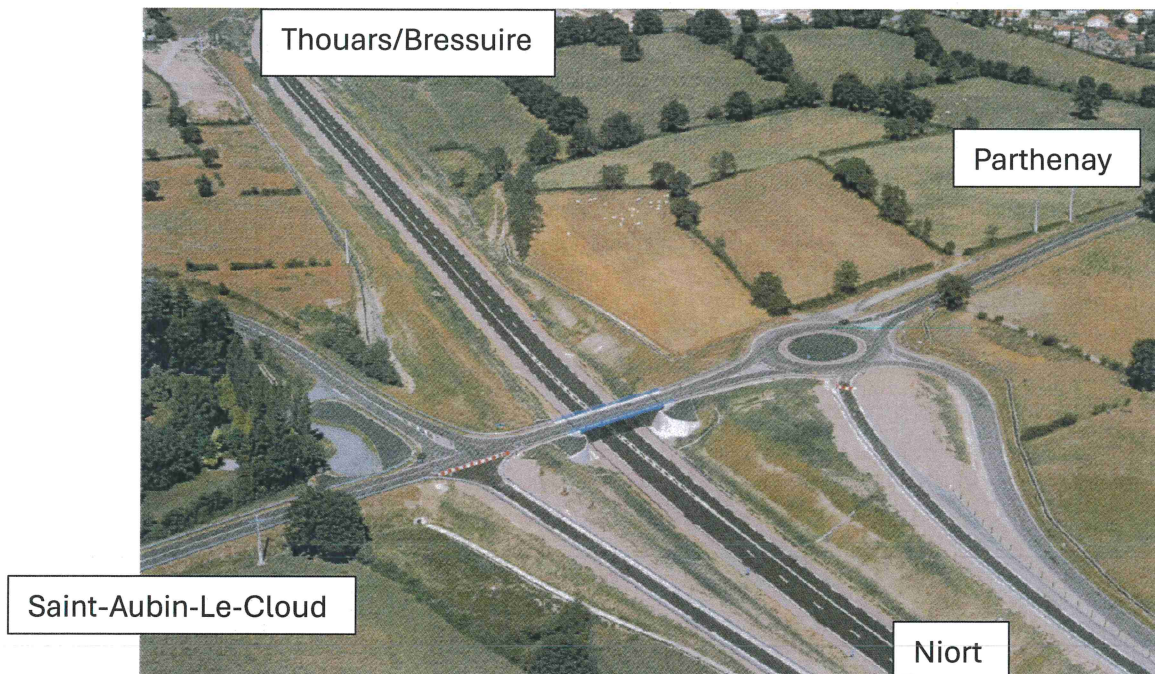


## Annexe 8.2.2 : Caractéristiques et impacts du projet

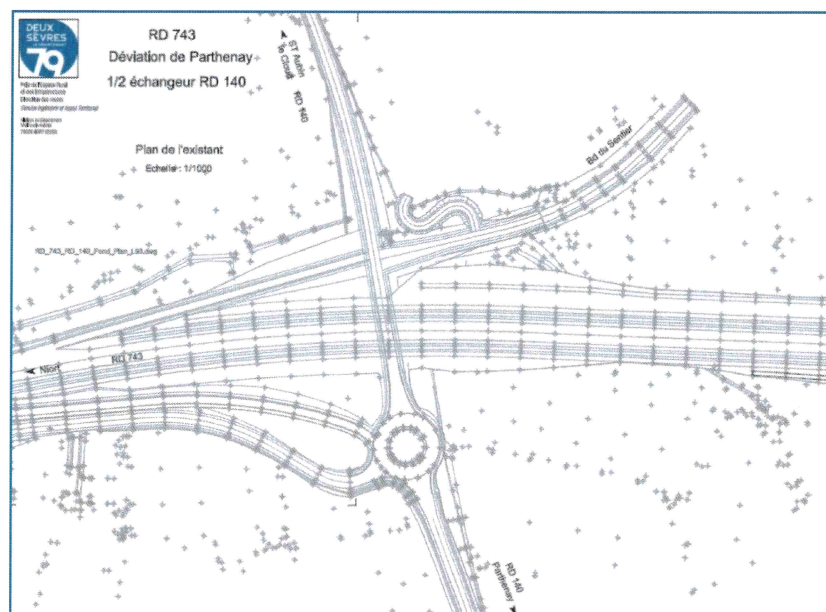
### - 1 : Nature et objectifs du projet y compris les éventuels travaux de démolition :

#### 1.1 - Nature du projet y compris les éventuels travaux de démolition :

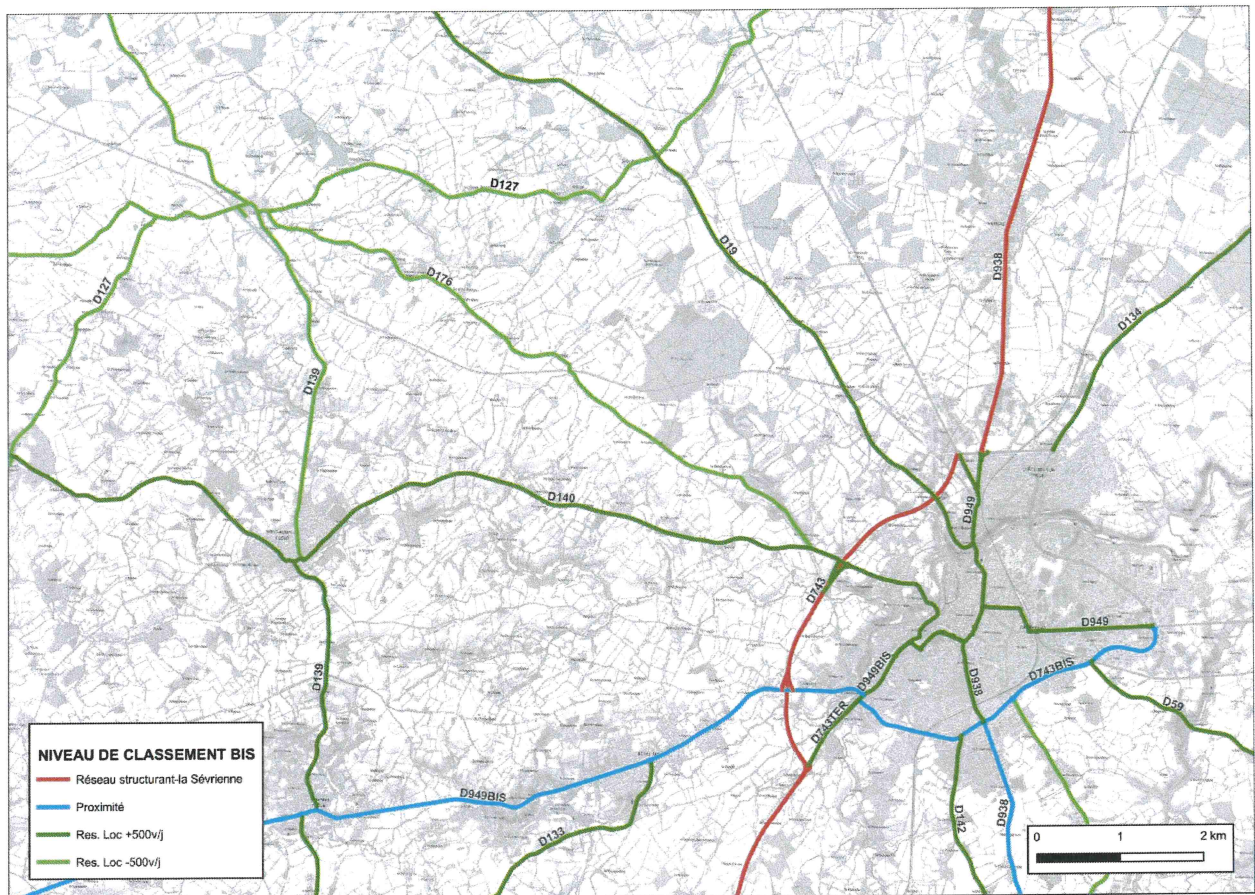
La route départementale (RD) 743 est un axe structurant supportant La Sévrienne qui relie le Maine-et-Loire à la Charente en passant par Thouars, Parthenay, Niort, Melle et Les Maisons blanches. La déviation de Parthenay a été créée en 2004 sur la base d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



Ce projet réalisé ne prévoyait qu'un demi-échangeur au croisement des RD743 et RD140 (côté sud) uniquement sur les mouvements avec un trafic significatif.



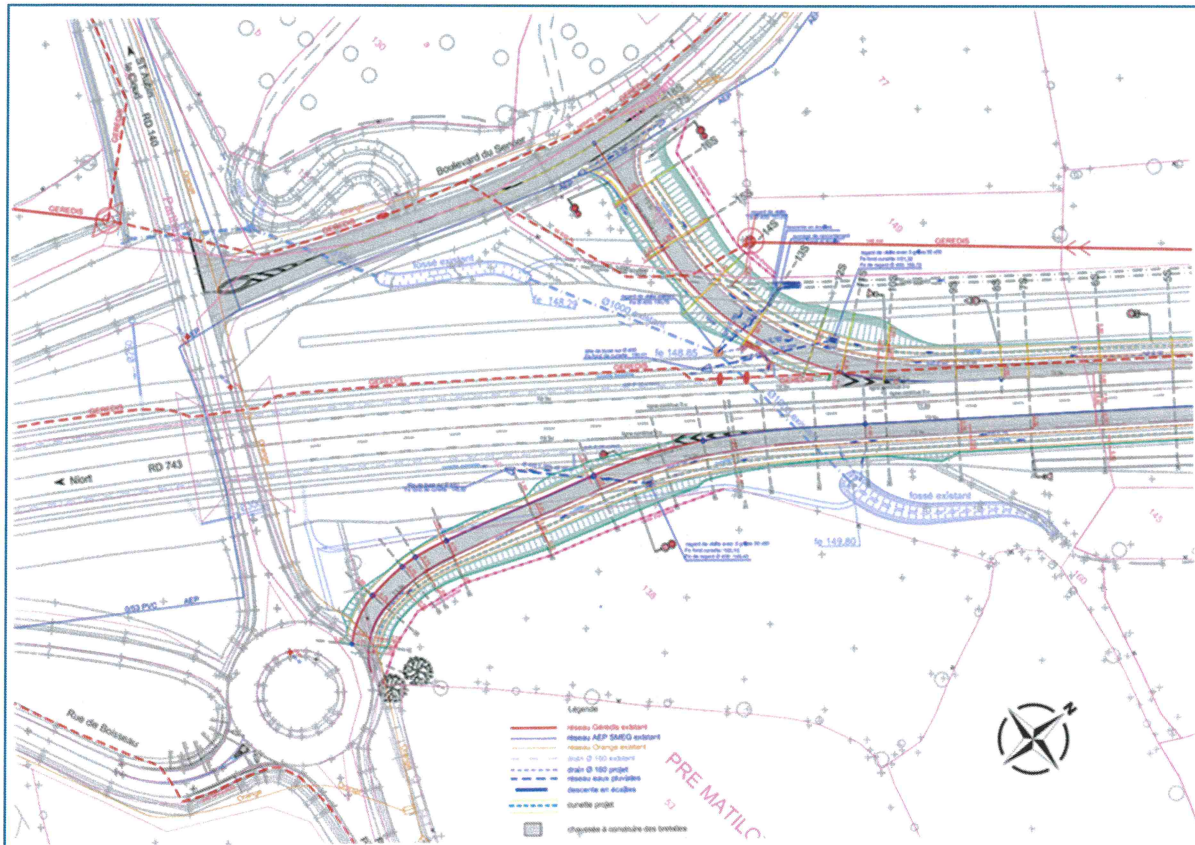
La réalisation du demi-échangeur complémentaire devient nécessaire en raison d'un trafic modifié et important qui aujourd'hui est dévié sur des voiries communales au détriment des mesures de police en vigueur. Ces dernières ne sont pas adaptées pour accueillir le trafic intensifié et le tonnage et/ou les gabarits de poids lourds. Elles n'offrent pas le niveau de sécurité souhaité pour les usagers et souffrent de désordres importants, ce qui engendre des coûts d'entretien conséquents et récurrents. L'engagement des travaux du demi-échangeur complémentaire est de fait une nécessité pour sécuriser les déplacements et préserver le patrimoine routier.



Aujourd'hui, sur la déviation de Parthenay existe un demi-échangeur tel que la RD140 passe au-dessus de la RD743 au moyen d'un pont. Il n'existe que deux bretelles : une bretelle de sortie de la RD743 dans le sens de circulation Niort vers Bressuire/Thouars et une bretelle d'insertion sur la RD743 dans le sens de circulation Bressuire/Thouars vers Niort.

Le présent projet consiste en la réalisation du demi-échangeur complémentaire à l'existant afin d'avoir un échangeur complet en construisant la bretelle de sortie de la RD743 dans le sens Bressuire/Thouars vers Niort et la bretelle d'entrée sur la RD743 dans le sens Niort vers Bressuire/Thouars.

Ces travaux vont être réalisés sur le domaine public du Département dans les talus de chaque côté de la RD743 au niveau de la déviation de Parthenay, à l'intersection des RD743 et RD140 sur la commune de Châtillon-sur-Thouet.



Les travaux de démolition sont minimes et concentrés sur les points de raccordement entre les voiries nouvelles et les voiries existantes (RD/RD et RD/VC).

La création des deux nouvelles bretelles du demi-échangeur comprend des travaux de terrassement dans les talus, la complétude du réseau d'assainissement avec raccordement à l'existant, la construction de deux chaussées neuves et le renforcement structurel de la voirie communale (VC) sur laquelle une des bretelles se raccorde.

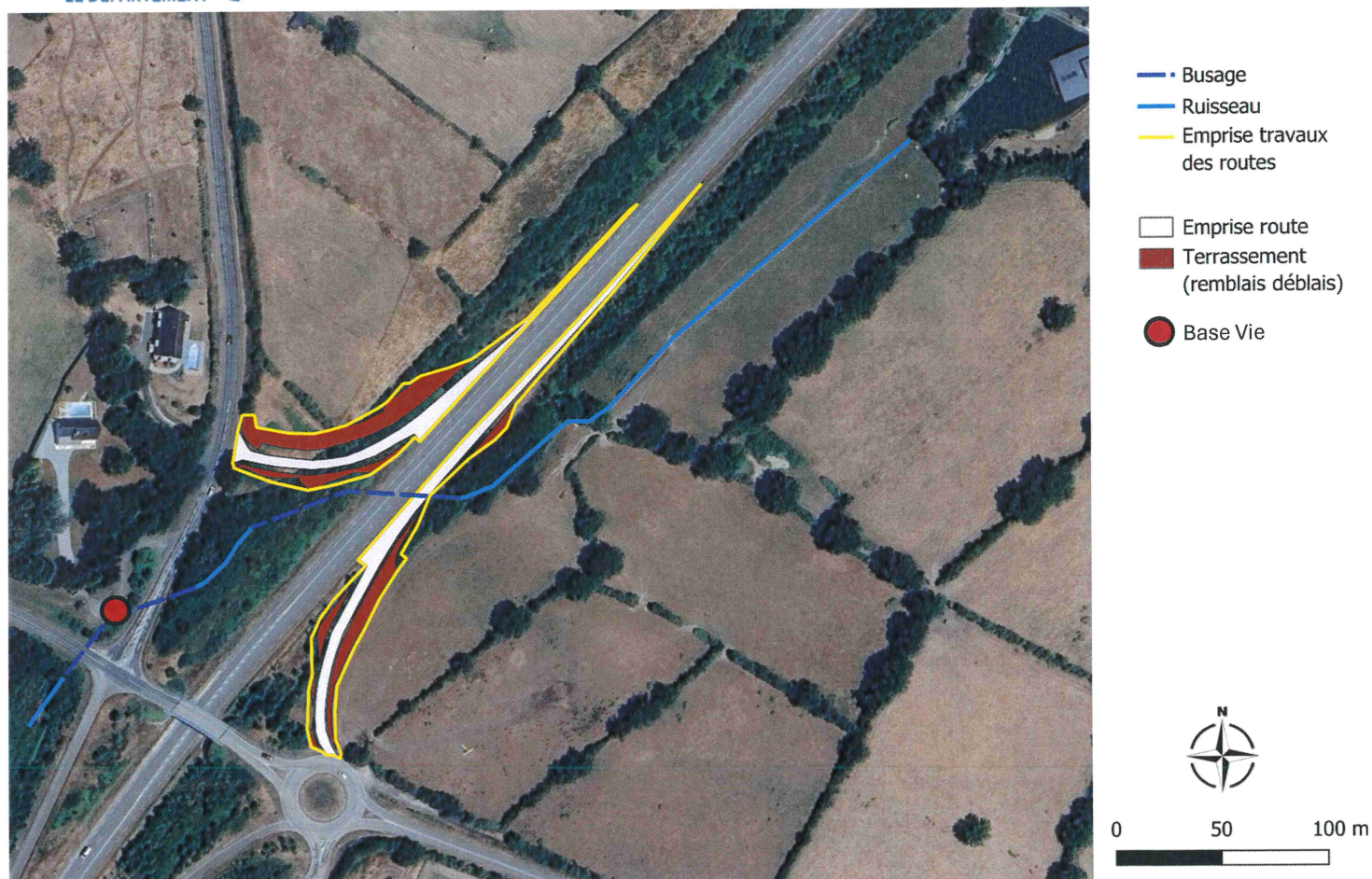
## 1.2 : Objectif du projet :

L'échangeur routier est une intersection routière à plusieurs niveaux. Un système de bretelles routières permet de basculer d'une route départementale D743 à un autre D140 et inversement. L'échangeur permet ainsi d'éviter tout croisement à niveau pour limiter le ralentissement des voies concernées et chocs entre véhicules.



Le présent projet consiste en la construction des bretelles permettant les mouvements manquants à savoir la bretelle de sortie de la RD743 vers la RD140 dans le sens Bressuire/Thouars vers Niort et la bretelle d'entrée sur la RD743 depuis la RD140 dans le sens Niort vers Bressuire/Thouars.

## - 2 : Emprise des travaux :



## Emprise travaux des routes

L'emprise des travaux comprend la surface de la route, ainsi que les zones de terrassement. Elle prend également en considération les bordures et le captage des eaux de ruissellement des chaussées pour les diriger vers les bassins de traitement existants. Cette zone représente 6000 m<sup>2</sup>.

## Emprise route

L'emprise des deux bretelles d'insertion représente une surface d'environ 2121m<sup>2</sup>.

Il est important de noter la présence du ruisseau intermittent dans la zone des travaux. Aucune action n'aura lieu sur le ruisseau ou à ses abords, les busages et fossés créés lors des travaux de la déviation sont conservés en l'état. Une vigilance particulière sera apportée lors des travaux pour veiller à ce que les véhicules ne passent pas dans l'eau ou aux abords, qu'il n'y ait pas de zone de stockage de matériaux à proximité immédiate.

Les entreprises seront munies de kits de dépollution pour intervenir au plus tôt en cas de pollution accidentelle.

## Terrassement (remblais déblais)

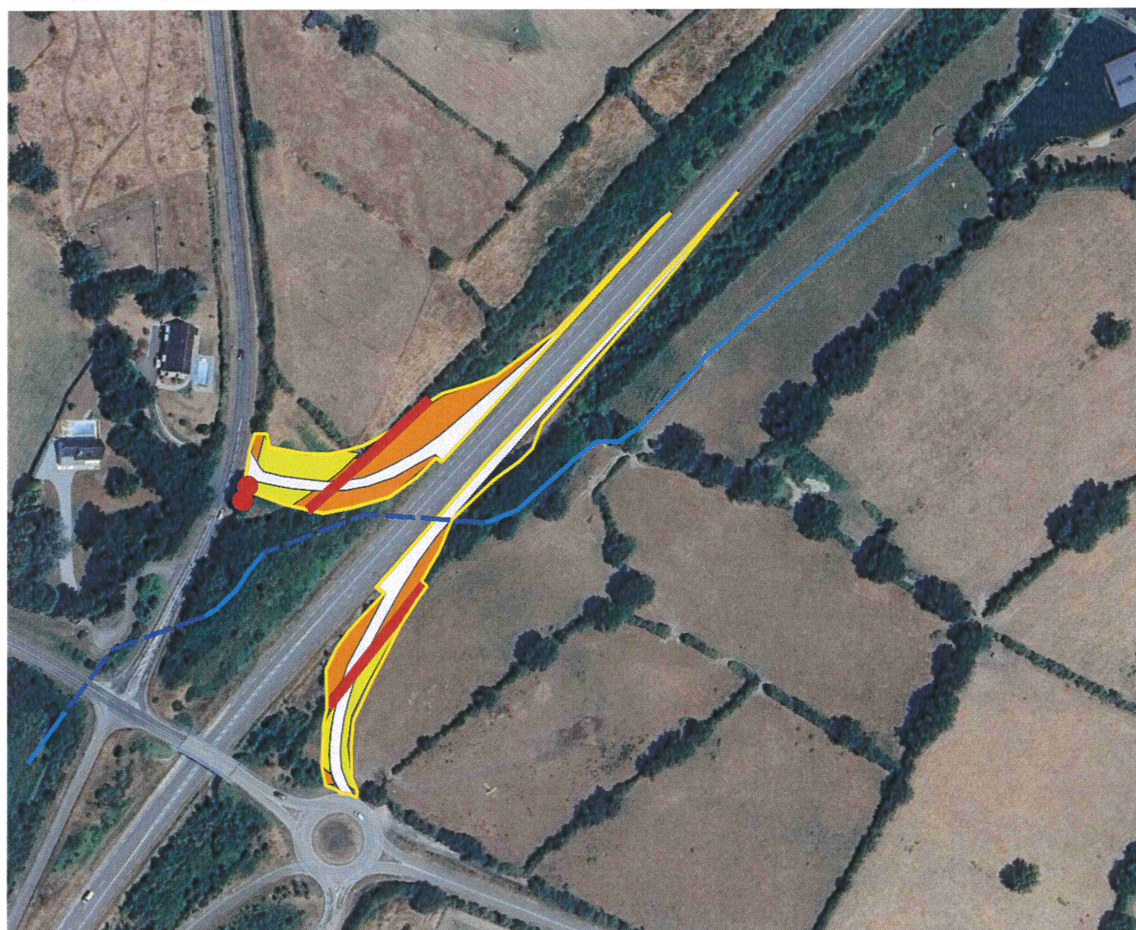
Pour que la géométrie de la route respecte les normes de conception routière applicables aux déplacements des véhicules légers et poids-lourds, un terrassement est indispensable. Il représente une part importante de la zone d'emprise des travaux.

## Base Vie

Une base vie sera installée à proximité de la zone des travaux, sur un chemin d'accès à une habitation. La zone est stabilisée et appartient au Département.

### - **3 : Milieux détruit lors de la phase travaux :**

Les travaux vont impacter plusieurs milieux (prairies, fourrés, haies), l'emplacement des bretelles a été défini de sorte à éviter certains milieux notamment aquatiques (mare, ruisseau).



RD140 /2025/CG79/SEAF/W.CHEYREZY

## Haies coupées



Afin de réaliser les travaux, deux linéaires de haies seront supprimés, cela représente une longueur totale de 150 m. Ces haies arbustives d'une vingtaine d'années sont jeunes, néanmoins elles sont attractives pour la reproduction de la faune sauvage, notamment l'avifaune. L'âge relativement jeune de la haie fait que la présence de dendromicrohabitats est faible. Elles sont donc peu favorables pour les espèces cavernicoles, comme certaines espèces de chiroptères. Elles restent cependant un site potentiel de chasse.

## Arbres coupés



Deux arbres en bordure de la voie communale se trouvent également en limite de la zone d'intervention et seront coupés pour des raisons de passage de la route et de visibilité (ils se trouvent à la jonction entre la bretelle de sortie et la route). Il s'agit de deux chênes d'une vingtaine d'années. Il ne présente pas encore de dendromicrohabitats remarquables qui pourraient accueillir une faune patrimoniale.

## Fourrés



Les fourrés représentent la plus grande surface détruite, environ 2552m<sup>2</sup>. Ils sont majoritairement présents aux abords des haies, mais surtout sur les talus de la RD743. Ils résultent du choix de gestion du Département de ne pas intervenir sur la végétation qui ne porte pas atteinte à la sécurité des usagers de la route. Il s'agit majoritairement de ronciers et de divers ligneux spontanés comme le frêne, l'ajonc, le prunelier.

C'est un milieu d'intérêt patrimonial relativement faible, cependant il est très apprécié de la faune, car ils offrent de la nourriture, de la protection et un lieu propice à la reproduction.

### Evolution de la végétation sur les talus de la RD743



RD 743 emplacement bretelle direction Bressuire



RD 743 emplacement bretelle direction Niort

## Prairies



Le milieu prairial est également impacté, avec la perte d'environ 1374 m<sup>2</sup>. Majoritairement de la prairie pâturée, l'une de ces zones est en partie en déprise. Le tracé des bretelles cherche à rejoindre au plus court les bords de la RD743 afin de limiter l'impact sur ces milieux.

### - **4 : Propositions d'actions d'évitement/de gestion/de compensation :**

Même si les travaux n'impactent pas de manière significative un habitat patrimonial, certains milieux ont cependant un intérêt pour la faune et la flore sauvage. Diverses actions sont proposées dans l'objectif de recréer, de maintenir et de favoriser la perte induite à la création des deux bretelles.



RD140 / 2025/CG79/SEAF/W.CHEYREZY

## ● Arbres conservés

2 chênes ont été identifiés à proximité du giratoire comme présentant un intérêt écologique par leur taille, leur âge ainsi qu'à la présence de dendromicrohabitats confirmant l'intérêt probable de ces deux arbres pour des espèces protégées comme les chiroptères ou le grand capricorne.

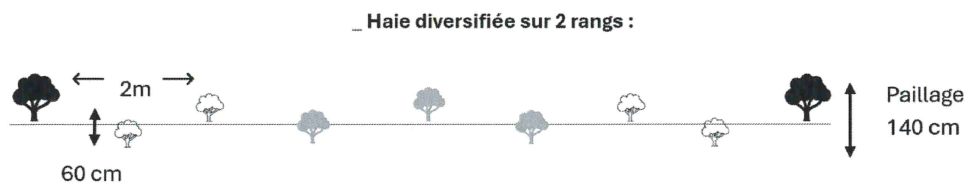
Il a donc été choisi de modifier légèrement le tracé afin de ne pas les détruire.

## ■ Haies plantées

L'objectif de cette plantation est de compenser le linéaire détruit lors des travaux, de maintenir un maillage bocager fonctionnel propice au développement de la biodiversité. D'une longueur de 163 m, ces linéaires de haies bocagères sur deux rangs seront composés de variétés locales et diversifiées, proches des essences que l'on retrouve aux abords immédiats.

Elles seront placées au sommet des zones de terrassements, comme les haies plantées lors de la création du contournement de Parthenay (RD743).

Exemple de linéaire de haie.



## Fauche annuelle

Au droit de ce projet, la collectivité appliquera son plan de gestion des dépendances selon le même niveau de service que pour le reste du réseau routier :

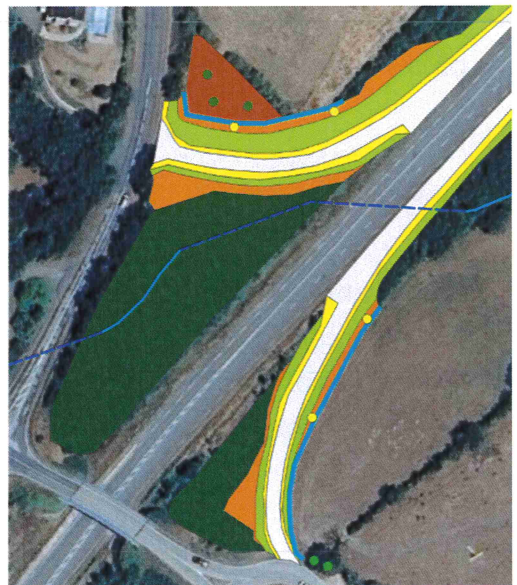
- Passe de sécurité en mai avec une largeur de machine à partir du bord de chaussée
- Fauche de l'accotement jusqu'au pied de talus ou fossé à compter de juillet
- Elagage des haies et broyage fossé bord de route à partir de septembre

## Fauche biennale

Les zones situées au-delà des interventions citées dans la fauche annuelle seront laissées en libre évolution. La végétation pourra reconquérir ces espaces à l'image des développements le long de la section courante de la déviation de Parthenay.

## Libre évolution

Sur les zones les plus éloignées de la route, l'évolution libre est une action de gestion efficace. La végétation évolue naturellement, elle est adaptée aux conditions climatiques et au sol. Elles permettront de retrouver exactement le même type de fourrés qui auront été détruits lors des travaux. Ces zones peuvent bénéficier d'actions ponctuelles si cela menace la sécurité des usagers (exemple : ligneux devenus trop grands et risquant de tomber sur la voirie).



## Non-intervention

Non située dans la zone des travaux mais à leur abord immédiat, ces zones de non-intervention permettent de laisser les milieux évoluer librement. Ces zones sont déjà boisées ou embroussaillées, l'écosystème a évolué naturellement et intervenir sur ce type

de zone demanderait un investissement important pour un rendu mitigé. Ce milieu sera laissé en l'état.

## Gestion différenciée

Sur l'une des parcelles impactées par les travaux, une gestion différenciée sera proposée au monde agricole ou à défaut laissée en libre évolution. Un BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales) sera contracté. Il imposera un chargement minimal et des dates de pâture ou de fauche favorables à la biodiversité.

## Hibernaculum

Autre intervention qui sera réalisée est la création de plusieurs hibernaculums. Cela consiste à placer à un endroit donné des matériaux inertes grossiers (pierres, blocs rocheux) en tas. Il peut être complété par des dépôts de broyat de branches ou de bûches.

Le tas de pierre présentera de nombreuses anfractuosités offrant quantité d'abris.

Le broyat servira de site de reproduction pour les reptiles (serpents).

Les branchages et autres produits organiques renforcent le côté refuge et favoriseront la petite faune détritivore.

Tous les matériaux nécessaires peuvent être produits sur place lors des travaux.

Ces hibernaculum seront placés au pied des haies en bordure des zones de libre évolution, situés sur les écotones c'est là qu'ils sont les plus susceptibles de fonctionner.



Exemple d'hibernaculum

## Arbres plantés

Pour compenser la coupe des deux chênes sur la zone de travaux, une plantation sera faite sur la parcelle agricole identifiée en gestion différenciée. La plantation de 3 chênes en milieu prairial apportera une diversité de milieux, elle s'inscrira dans le paysage et maintiendra les corridors écologiques.

- **5 Synthèse des surfaces/linéaires/entités détruites et créées :**

| Entités                         | Détruit | Créé | Mesure         |
|---------------------------------|---------|------|----------------|
| Routes                          |         | 2121 | m <sup>2</sup> |
| Haies                           | 150     | 163  | m              |
| Fourrés                         | 2550    | 1045 | m <sup>2</sup> |
| Milieus ouverts                 | 1374    | 3661 | m <sup>2</sup> |
| Arbres                          | 2       | 3    | Unité          |
| Hibernaculum                    |         | 4    | Unité          |
| Parcelle "gestion différenciée" |         | 541  | m <sup>2</sup> |
| Total                           | 3924    | 5247 | m <sup>2</sup> |
|                                 | 150     | 163  | m              |
|                                 | 2       | 7    | Unité          |

Ce tableau permet de comparer les entités détruites aux entités proposées en faveur de la biodiversité après travaux.

Les propositions de gestion compensent les pertes engendrées par les travaux.